



Petite victoire Pour les intérimaires

La CGT de STPI de Sochaux a eu bien raison d'insister depuis plus d'un an auprès de la direction pour faire respecter la règle du code du travail : travail égal, salaire égal pour les intérimaires.

Les salariés intérimaires de STPI auront une agréable surprise sur leurs salaires de janvier, une augmentation par le biais d'une prime d'assiduité (de présence) de 80€ pour un temps plein et proratisé du temps travaillé pour un temps partiel.

La CGT rappelle que ce n'est pas un cadeau que la direction a fait, elle aurait dû la donner aux intérimaires depuis sa création, car cela était bien une obligation de la donner à tous les salariés confondus (CDI, CDD, et intérimaires).

Après cette longue bataille et l'appui d'un courrier de l'inspecteur du travail donnant raison à la CGT, nous sommes satisfaits d'avoir réussi à faire respecter les droits de l'égalité des salariés.

**C'est tous ensemble que nous sommes une force
La Cgt ne peut que se réjouir de cette petite victoire**

Rejoignez la CGT

BULLETIN d'ADHÉSION à la CGT

*A remettre à un délégué CGT ou à envoyer à
Syndicat CGT - 3 Rue de Pontarlier - 25600 SOCHAUX*

NOMPRÉNOM

ADRESSE

SIGNATURE

Pour contacter vos délégués CGT

Évelyne MORINO : 06.83.00.90.53
Éric LANTIER : 06.50.04.90.73
Laurence BOILLOUX : 06.70.52.06.46
Salah NOUAR : 06.23.28.04.81